

Note : ce qui suit est la traduction d'une série de courriers en Anglais reçus par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter aux originaux.



International Merchant Marine Registry of Belize
Marina Towers, 204, Newtown Barracks, Belize City, Belize C.A
“IMMARBE HEAD OFFICE”

21 octobre 2010

Rapport d'application du plan de développement des flottes

En mai 2008, Belize a introduit son premier Plan de développement des flottes pour le germon, conformément au paragraphe 7 de la Résolution 07/05. Dans le cadre de ce plan, nous avons prévu d'accroître notre effort de pêche de trois navires, ce qui aurait porté notre présence dans l'océan Indien à 12 navires en 2008 et 2009.

Du fait des conditions économiques mondiales en 2008 et 2009, Belize n'a pas été à même d'acquérir de nouveaux navires de pêche au germon au cours de ces deux années, comme prévu par notre plan de développement des flottes. Notre registre montre que nous avons, en fait, connu une diminution en 2008 et 2009 de respectivement huit et six navires et que le niveau global de notre tonnage n'a pas non plus augmenté.

Bien que Belize n'ait pas été à même de se conformer aux évolutions prévues par le plan de développement des flottes, nous avons assisté en 2010 à une augmentation du nombre de navires de pêche souhaitant opérer dans la zone de compétence de la CTOI sous pavillon de Belize. En conséquence, nous avons révisé notre plan de développement des flottes pour y inclure à la fois le germon et les thons tropicaux.

Nous espérons que, considérant les activités de nos navires, le Secrétariat acceptera de prendre en compte notre plan de développement des flottes révisé, qui n'entraînera pas d'augmentation importante de notre petite flotte.



International Merchant Marine Registry of Belize

*Marina Towers, 204, Newtown Barracks, Belize City, Belize C.A
"IMMARBE HEAD OFFICE"*

Révision du plan de développement des flottes de Belize pour les thons tropicaux et le germon

Conformément au paragraphe 6 de la Résolution 09/02, Belize a le plaisir de présenter son plan de développement des flottes pour les thons tropicaux et le germon, pour les cinq prochaines années.

La flotte de Belize est actuellement formée de 6 palangriers autorisés à pêcher les thons tropicaux et le germon dans la zone de compétence de la CTOI.

Sur la base de la présence historique dans la zone de compétence de la CTOI de navires battant pavillon de Belize et pêchant les thons tropicaux et le germon, le tableau ci-dessous présente un résumé des caractéristiques de la flotte de Belize qui sera autorisé à pêcher les thons tropicaux et le germon au cours des cinq prochaines années.

Navires de pêche qui cibleront les thons tropicaux et le germon

Année	Type de navire	GT	Nbre de navires
2011	Palangrier/Senseur	200< / 2000<	2
2012	Palangrier	100<	2
2013	Palangrier	100<	2
2014	Palangrier	100<	1
2015	Palangrier	100<	1

Le tableau ci-dessus indique le nombre total de navires pêchant les thons tropicaux et le germon qui seront introduits dans la zone au cours des cinq prochaines années.

Les caractéristiques actuelles de la flotte de Belize ont été transmises au Secrétariat. Les informations concernant tout nouveau navire introduit dans la zone seront immédiatement fournies au secrétariat dès le début de leur activité de pêche dans la zone.

Belize reconnaît l'importance de la mise en place de mesures de conservation et de gestion afin de garantir la durabilité des stocks de thons dans la zone de compétence de la CTOI. Ainsi, Belize s'assurera que ses navires opérant dans la zone respecteront toutes les recommandations et résolutions de la CTOI et qu'ils seront étroitement suivis pour en garantir le respect.

中华人民共和国农业部渔业局

BUREAU OF FISHERIES, MINISTRY OF AGRICULTURE, THE PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA

地址：北京农展馆南里 11 号，邮政编码：100125 Address: No.11 Nongzhanguannanli, Beijing, 100125

电话 (TEL) : 86-10-59192928 , 传真 (FAX) : 86-10-59192961 , E-mail: inter-coop@agri.gov.cn

Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
P. O. Box 1011, Victoria, Seychelles

Plans de développement des flottes de la Chine pour le germon

Cher Monsieur Anganuzzi,

Conformément aux dispositions de la résolution de la CTOI 03/01 et du paragraphe 6 de la résolution de la CTOI 09/02, je vous transmets par la présente le plan de développement des flottes de la Chine pour le germon (2009-2010) pour examen par le Comité d'application et la Commission.

Année	Nombre de navires	Description des navires					
		Nom des navires	Indicatif radio	Longueur (m)	Tonnage (GT)	Engin	Pavillon du navire
2009	5	Lu Rong Yu 6077	BBIH5	39.32	285	Palangre	Chine
		Lu Rong Yu 6078	BBIH6	39.32	285	Palangre	Chine
		Lu Rong Yu 6197	BBIH3	39.32	285	Palangre	Chine
		Lu Rong Yu 6198	BBIH4	39.32	285	Palangre	Chine
		Yin Yuan	BBIO	56.86	605	Palangre	Chine
2010	3	En construction					

Je vous serai très reconnaissant de bien vouloir diffuser cette communication à tous les membres de la Commission.

Cordialement,

Liu Xiao Bing

**Directeur de la division de la coopération internationale
Bureau des pêches, MOA, Chine**

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

VICE – PRESIDENCE

**EN CHARGE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE,**

DIRECTION NATIONALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

LE DIRECTEUR GENERAL

N°11/08 /VPMAPPE/DNRH

Le 1^{er} février 2011

A

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CTOI

Seychelles

Objet: Plan de Développement de la pêche.

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Dans le cadre de la programmation des activités de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), les pays membres ont été tenus à soumettre, avant le 31 décembre 2010, leur plan de développement de la pêche. C'est à ce titre que je voudrai saisir cette opportunité pour vous faire part de nos excuses quant au retard enregistré par notre pays à cet effet et vous faire savoir que le plan en question est en cours de préparation et vous sera soumis dans les meilleurs délais possibles.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'expression de mes sentiments distingués.

MIKIDAR HOUMAD



Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

INTERNATIONAL AFFAIRS AND MARKETS
International Affairs, Law of the Sea and Regional Fisheries Organisations

Brussels, 25.01.2010 D 00931
MARE B-1 OF/mp D(2010)

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif de la CTOI
PO BOX 1011
Victoria
SEYCHELLES

Cher M. Anganuzzi,

Conformément à la résolution 09/02 *sur la limitation de la capacité de pêche des parties coopérantes non contractantes* et comme annoncé dans mon courrier n°14768 du 22 décembre 2009, veuillez trouver ci-joint des informations complémentaires et révisées concernant la flotte du Royaume Uni ainsi qu'un plan de développement des flottes révisé pour La Réunion.

Cordialement,



Vincent GRIMAUD
Acting Head of Unit

Annex 2

PLAN DE DEVELOPPEMENT POUR LES NAVIRES IMMATRICULES A LA REUNION

L'Union européenne fait part à la Commission de la mise à jour et de la confirmation du plan de développement de la flotte communautaire pour les navires immatriculés à La Réunion transmis au cours de la 10^{ème} session de la CTOI puis actualisé en 2007. La révision de ce plan est liée au processus de confirmation prévu par la résolution CTOI n°09-02 sur la limitation de la capacité de pêche en termes de nombre de navires.

Depuis la notification initiale du Plan de développement en mai 2006, dix navires palangriers sont entrés en flotte. L'ensemble de ces navires a fait l'objet d'une notification officielle à la CTOI.

Le plan de développement notifié à la CTOI mentionnait en outre « une quinzaine de palangriers thoniers de plus de 24 mètres ». L'Union européenne confirme qu'elle utilisera, au titre de La Réunion et à l'horizon 2015, la capacité de développement supplémentaire pour la construction d'une quinzaine de palangriers thoniers de plus de 24 mètres (25 mètres, 750 KW, 225 UMS en moyenne).

Le tableau suivant récapitule le plan de développement avec ces mises à jour :

NOM	IMMATRICULATION	LHT (m)	P (kW)	Jauge UMS	Entrée en flotte
LE BIGOUDEN	RU909687	21.35	294	124	Nov. 2006
CAP CHARLOTTE	RU909676	23.90	441	166	Mars 2007
CAP TRISTAN	RU 909677	23.90	441	166	Mars 2007
FOURNAISE	RU 909675	23.90	441	166	Mars 2007
LE CLIPPERTON	RU909678	23.90	441	166	Mars 2007
MANOHAL	RU909673	23.90	441	166	Mars 2007
MARINE URSULE	RU909674	23.90	441	166	Mars 2007
BRAHMA	RU 918276	24.95	544	241	Mars 2007
SARASWATI	RU909690	18.30	328	69.55	Juillet 2007
HANUMAN	RU907809	24.95	544	241	Mai 2008
+ 15 NAVIRES	---	25	11250	3375	31/12/2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction des pêches maritimes
Et de l'aquaculture

Sous-direction des pêches maritimes

Bureau de la ressource, de la réglementation
Et des affaires internationales

3, place Fontenoy
75700 Paris 07 SP

Monsieur Alejandro ANGANUZZI
Secrétariat de la
Commission des Thons de l'Océan
Indien

PO Box 1011
Victoria
Seychelles

Dossier suivi par Jonathan Lemeunier
e-mail : Jonathan.lemeunier@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01 49 55 43 90
Télécopie : 01 49 55 82 00

N/Ref : 0 0 2 9 =

Paris, le 07 JAN. 2011

Objet : Plan de développement – France Territoires - *Modificatif*

Pièce jointe : Annexe : Plan de développement mis à jour

Référence : Circulaire CTOI n°2010/78

Monsieur le Secrétaire,

Par un courrier n° 2908 du 23 décembre 2009, je vous ai transmis à titre de confirmation dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution CTOI n° 09-02, le Plan de développement de la France au titre de ses territoires.

Conformément à votre circulaire n°2010/78, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un Plan de développement modifié et actualisé prenant en compte l'entrée en flotte de deux nouvelles unités de pêche en 2010.

Je vous remercie de bien vouloir intégrer les informations ainsi actualisées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

le Directeur
des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

Philippe MAUGUIN

Copies :

- SG MER : Marie-Sophie Dufau-Richet
- SEOM : Christiane Laurent-Monpetit
- Commission européenne DG MARE (Direction B/Unité B1) : Roberto Cesari
- DRAM Réunion : Jean-Luc Hall
- SAM Mayotte : Olivier Pemez
- DPMA/SDRH : P. Savouret
- DPMA/BGR : O. Letodé, A. Charbonneau, M-C. Brun
- DPMA/SDAEP : C. Bigot

Annexe

CTOI

Plan de développement de la France-territoires

Déposé le 12 mai 2006, mis à jour le 13 mai 2007 à la CTOI et confirmé le 17 décembre 2009

Modificatif

Conformément à la résolution (CTOI) n°09/02 sur la limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et des parties non contractantes coopérantes et à la circulaire n°2010/78 du Secrétariat de la CTOI, la France soumet ci-joint à la Commission son plan de développement actualisé en fonction des dernières entrées en flotte.

Plan de développement de Mayotte :

Pêche à la ligne à main :

La flottille de Mayotte est composée essentiellement de barques de petite taille (4 à 9 mètres, moyenne : 6,6 mètres) faiblement motorisées (15 à 230 CV, soit 11 à 170 KW). A ce jour, 500 barques sont immatriculées au Port de Dzaoudzi, Mayotte, ce qui représente une puissance totale de 11 025 KW (15 000 CV) et un tonnage de 1 000 TJB. Cette flottille artisanale travaille la plupart du temps dans la ZEE à moins de 30 milles de l'île de Mayotte. La technique de pêche la plus employée est celle de la ligne à main. L'espèce la plus pêchée est le listao, suivie par l'albacore, et en moindres quantités par le germon. La capacité annuelle de production de cette flottille artisanale est inférieure à 1 000 tonnes.

Dans le cadre de la modernisation de la flotte actuelle, ces navires doivent se doter d'une plus grande autonomie avec pour objectif une pêche des thonidés se trouvant dans le canal du Mozambique notamment. L'objectif serait de développer une capacité de production totale de 1 800 tonnes par an. Les projets d'infrastructures portuaires en cours à Mayotte et la volonté de développer la filière pêche sur l'île permettent d'envisager un débarquement sur place pour ces navires, ce qui permettra un développement de la zone, à travers cette activité économique créatrice d'emplois.

En termes de puissance, cette flotte modernisée représentera un total de 20 000 KW pour 1 500 GT et aura un objectif de captures d'environ 1 800 tonnes (destinées majoritairement au marché local).

Thoniers palangriers :

Il y a actuellement trois petits palangriers immatriculés à Mayotte :

Nom	Longueur (m)	Puissance (KW)	Tonnage –GT)	Capture annuelle moyenne (t)
Lapouz Noz	10,5	333	6,0	18
Menakeli	9,18	162	8,01	20
M'twaro	8,86	209	4,35	

Le Lapouz Noz a subi quelques transformations de modernisation suite au premier envoi de ce plan de développement, d'où les modifications apparues dans le tableau ci-dessus.

Le développement d'une activité économique pérenne et créatrice d'emplois est ainsi prévu avec des unités de pêche palangrière de moins de 20 mètres susceptibles de travailler hors de la ZEE française (notamment en ZEE Malgache ou du Mozambique).

Les perspectives de développement à Mayotte d'une flottille ciblant les thonidés en dehors de la ZEE française sont les suivantes :

	2015	2020
Nombre d'unités	15	25
Jauge en GT	1 286	2 143
Tonnage prévisionnel	3 000	5 000

L'objectif de cette pêcherie serait la capture de poissons pélagiques (espadon, thons) destinés à être exporté en frais ou en longe congelé sur le marché international (5000 tonnes).

Ainsi, dans le cadre de ces prévisions, un navire identique au M'TWARO, le "M'TWARO 2", est actuellement en chantier. On compte actuellement 4 projets de construction de palangriers de 10m envi-

ron pour 2010 et une demande est en cours pour un bateau de pêche de 23 mètres. Par ailleurs, un projet de création d'une entreprise de pêche et de transformation de poisson à Mayotte prévoit l'achat de 4 palangriers de 12 à 14 mètres.

Thoniers senneurs congélateurs :

Cinq navires thoniers senneurs congélateurs sont actuellement immatriculés à Dzaoudzi :

- Depuis juillet 2006 : « LE TREVIGNON » (immatriculation DI 925754)
- Depuis décembre 2006 : « LE DRENNEC » (immatriculation DI 925755)
- Depuis mai 2009 : « FRANCHE TERRE » (immatriculé DI 928376)
- Depuis mai 2010 : « MANAPANY » (immatriculé DI 929204)
- Depuis décembre 2010 : « BERNICA » (immatriculé DI 929727)

Un autre navire du même type serait susceptible d'être immatriculé à Dzaoudzi, ce qui porterait à six navires thoniers senneurs le format de la flotte de senneurs.

Il s'agirait d'un navire thonier senneur de caractéristiques identiques aux cinq navires déjà immatriculés (LHT : 84,2m, jauge : 2 319 GT, Puissance : 4 000 KW).

La flotte de thoniers senneurs immatriculés à Dzaoudzi représentera un total de 13 914 GT pour une puissance de 24 000 KW.

Nombre de navires	Date de mise en service	LHT (m)	Jauge (GT)	Puissance (KW)
6	- juillet 2006 - décembre 2006 - mai 2009 - mai 2010 - décembre 2010 - 2011/2012	84,2	2 319	4 000
Total :			13 914	24 000

L'objectif total de captures est de 36 000 tonnes de thonidés par an pour ces 6 navires (soit environ 6000 tonnes par navire).

Plan de développement des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) :

Sept navires sont actuellement immatriculés aux TAAF et armés pour la pêche à la légine.

nom	LHT (m)	P (W)	Jauge (GT)	engin
MASCAREIGNES III	55,49	1 970	800 (TJB)	palangre
CAP HORN 1	55,49	1 824	1295	palangre
SAINT ANDRE	56,40	1 400	1387	palangre
ILE BOURBON	55,30	1 824	1295	palangre
CROIX DU SUD 1	54,30	1 081	863	palangre
ALBIUS	55,49	1 824	1295	palangre
ILE DE LA REUNION	55,49	1 824	1295	palangre

Une conversion de ces navires vers la pêche des thonidés est envisagée dans les années à venir, ce qui représenterait un tonnage total de 8 230 GT pour une puissance de 11 747 KW.

**Bilan : plan de développement de la France-Territoires
dans l'Océan Indien(modifié) :**

	engin	tonnage total (GT)	puissance totale (KW)	nombre de navires	longueur moyenne (m)	objectif de cap- ture (t/an)
<u>Mayotte</u>	Ligne à main	1 500	20 000	<i>moins de 500*</i>	5 à 10 m	1 800
	Palangre	2 500	8 500	25	20 m	5 000
	Senne	13 914	24 000	6	84,2 m	36 000
<u>Total Mayotte</u>		17 914	52 500	<i>moins de 530</i>		42 800
<u>TAAF</u>	Palangre	8 230	11 747	7	51 m	3 200
<u>Total France</u>		26 144	64 247	<i>moins de 540</i>		46 000

**Présentation du plan de développement de la France, présenté selon les directives de la
Résolution (CTOI) n°09/02**

* : la modernisation s'accompagnera d'une légère diminution du nombre d'embarcations, non encore évaluée.

Note : ces valeurs sont indicatives et peuvent évoluer

Note : ce qui suit est la traduction d'un séries de courrier en Anglais reçus par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



सत्यमेव जयते

भारतीय मात्स्यिकी सर्वेक्षण

FISHERY SURVEY OF INDIA

बोटावाला चेम्बर्स, सर पी.एम.रोड, फोर्ट / Botawala Chambers
Sir P.M. Road, Fort, मुम्बई / Mumbai-400 001.

दूरभाष/Phone : 22617144/45/22642355

फैक्स/Fax : (022)22702270

तार/Cable : मीना/MEENA

भारत सरकार / Government of India

कृषि मंत्रालय / Ministry of Agriculture

पशुपालन, डेयरी एवं मात्स्यिकी विभाग

Department of Animal Husbandry, Dairying & Fisheries

ई-मेल/E-mail : dg-fsi-mah@nic.in;

Fsihqm@eth.net

वेबसाइट/Website : <http://www.fsi.gov.in>

Date : 14/01/2011

F. No. 43-40/2003 Fy.II Vol.II

De : Le Directeur-général

À : Le Secrétaire exécutif

Commission des thons de l'océan Indien

Victoria

Seychelles

Objet : Circulaires CTOI 2010/74, 2010/76, 2010/77 et 2010/78 - Reg

Réf. : notre courrier daté du 22/12/2010

Monsieur,

En référence à notre courrier référencé ci-dessus, nous vous fournissons les informations suivantes :

1. Circulaire 2010/78, concernant les plans de développement des flottes : le plan de développement des flottes d'Inde est joint en annexe I.
2. Circulaire 2010/74, concernant l'application des recommandations sur les données et les statistiques : le Ministère de l'agriculture a créé un Groupe de travail pour l'examen et la révision des données sur les thons requises par la CTOI, qui a examiné le système de soumission des données et, sur la base des recommandations de ce groupe de travail, les données sont en cours d'évaluation et les données révisées pour la période débutant en 2006 seront transmises sous peu à la CTOI.
3. 2010/76, concernant le questionnaire standard sur l'application des résolutions de la CTOI : notre rapport d'application, utilisant le dernier modèle de rapport, est joint en annexe II.
4. 2010/77, concernant l'application de la résolution de la CTOI 10/11 : à ce jour, le gouvernement indien n'a pas désigné aucun de ses ports auxquels des navires étrangers peuvent demander accès.

Je vous transmets également la liste des navires indiens en activité pour la période 2007-2010.

Cordialement,
(DR. K. VIJAYAKUMARAN)
Directeur-général

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES DE L'INDE

Conformément aux résolutions de la CTOI 03/01 et 09/02, voici le plan de développement des flottes de l'Inde, concernant les thons tropicaux.

Année	Palangriers		Senneurs		Total
	Nombre	TJB	Nombre	TJB	Nombre
2011	12	1400	-	-	12
2012	12	1400	-	-	12
2013	12	1400	-	-	12
2014	11	1300	1	500	12
2015	11	1300	1	500	12
2016	6	750	1	500	7
2017	6	750	1	500	7
2018	5	600	1	500	6
2019	5	600	-	-	5
2020	5	600	-	-	5
Total	85	10100	5	2500	90

Le plan de développement des flottes ci-dessus n'inclut pas les navires de moins de 24 m LHT qui pêchent dans la ZEE. Les nombres indiqués viennent en plus du plan de développement des flottes thonières déjà soumis le 17 mai 2005 sous la référence « Public Notice No. 2100/17/2004-Fy (Ind) ».

Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier reçu au Secrétariat de la CTOI. Pour plus de détails, se reporter à l'original en Anglais.



MINISTRY OF MARINE AFFAIRS AND FISHERIES
OF THE REPUBLIC OF INDONESIA
DIRECTORATE GENERAL OF CAPTURE FISHERIES
Harsono RM. Street No. 3, B. Building, Ragunan-Pasar Minggu, Jakarta 12550
Tel./Fax. 021-7811672, www.dkp.go.id

March, 03, 2010

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
P.O. Box 1011, Victoria
SEYCHELLES

Cher Monsieur,

Plan de développement des flottes d'Indonésie

Conformément à la *Résolution 03/01 sur la limitation de la capacité de pêche des Parties contractantes et des Parties non contractantes coopérantes* et à la *Résolution 05/01 sur des mesures de gestion et de conservation pour le thon obèse*, la Direction Générale des Pêcheries de Captures d'Indonésie a le plaisir de vous soumettre le plan de développement des flottes d'Indonésie pour les six prochaines années (2010-2015), voir document joint. Les données pour 2010 correspondent au nombre total de navires de pêche qui sont alloués à l'océan Indien. Tous ces navires de pêche ciblent les thons tropicaux. Les données pour 2011-2015 correspondent aux navires additionnels (valeurs non cumulées).

Pour information, nous vous soumettrons le plan de développement des flottes pour 2006-2009 d'ici trois mois.

Merci de votre coopération et de votre assistance.

Sincerely,

Agus A. Budhiman
Director of Fisheries Resources Management,
Directorate General of Capture Fisheries,
Ministry of Marine Affairs and Fisheries of the Republic of Indonesia

Tableau 1. Plan de développement des flottes d'Indonésie dans la zone de compétence de la CTOI concernant les thons tropicaux (en nombre de navires).

Engin de pêche	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Filet maillant	20	0	0	0	0	0
Palangre	1447	60	60	60	60	57
Ligne à main	4	0	0	0	0	0
Senne	58	0	0	0	0	0
Autres	121	0	0	0	0	0
TOTAL	1650	60	60	60	60	57

Notes :

1. Les données pour 2010 correspondent au nombre total de navires de pêche qui sont alloués à l'océan Indien. Tous ces navires de pêche ciblent les thons tropicaux.
2. Les données pour 2011-2015 correspondent aux navires additionnels (valeurs non cumulées).

Tableau 2. Plan de développement des flottes d'Indonésie dans la zone de compétence de la CTOI concernant les thons tropicaux (en TJB).

Engin de pêche	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Filet maillant	2200	-	-	-	-	-
Palangre	159170	6600	6600	6600	6600	6270
Ligne à main	440	-	-	-	-	-
Senne	6380	-	-	-	-	-
Autres	12705	-	-	-	-	-
TOTAL	180895	6600	6600	6600	6600	6270

Notes :

1. Les données pour 2010 correspondent au nombre total de navires de pêche qui sont alloués à l'océan Indien l'océan Indien. Tous ces navires de pêche ciblent les thons tropicaux.
2. Les données pour 2011-2015 correspondent aux navires additionnels (valeurs non cumulées).

Date: 27.12.2010
No : 42463
Encl: -

À : M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif de la CTOI

Cher M. Anganuzzi,

Objet : Plan de développement des flottes de la République islamique d'Iran

En réponse à votre circulaire 2010-78 concernant les plans de développement des flottes et datée du 8 décembre 2010 et conformément à la résolution 09/02, je souhaiterais vous informer que notre plan de développement des flottes pour les senneurs (jusqu'à 15 navires) et pour les palangriers (jusqu'à 30 navires) a été examiné et adopté jusqu'en 2014. Par ailleurs, dans notre plan national de développement des pêcheries pour la période 2011-2015, nous avons fixé comme cible l'ajout de 15 navires auxiliaires.

Cordialement,

Mohammad Ghasemi

Deputy for Fishing & Fishing Harbors

Iran Fisheries Organization

Ce qui suit est la traduction d'une télécopie en Anglais reçue par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original

SHILAT
Iran Fisheries Org .

Ministry of Jihad-e-Agriculture
Islamic Republic of Iran

Date: 28.2.2011
No : 51842
Encl: —

A: Mr. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire Exécutif de la CTOI

Cher Mr. Anganuzzi,

En réponse à l'email de Mr. Gérard Domingue en date du 22 février 2010 et suite à la lettre n°.24493du département des pêches d'Iran en date du 27 décembre 2010, je vous informe de ce qui suit :

Année	Type de navire	Nombre de navires	GT
2011-2014	Senneur	15	>1200 T
	Palangrier	30	>450 T
	Baliseur	15	>1000 T

Cordialement

With best regards

Mohammad Ghasemi

Deputy for Fishing and Fishing harbors

Iran Fisheries Organization

Note: ce qui suit est la traduction d'un courrier reçu au Secrétariat de la CTOI. Pour plus de détails, se reporter à l'original en Anglais.



JABATAN PERIKANAN MALAYSIA
KEMENTERIAN PERTANIAN DAN INDUSTRI ASAS TANI MALAYSIA
(Department of Fisheries Malaysia
Ministry of Agriculture & Agro-Based
Industry Malaysia) SAHAGIAN
PELESENAN DAN PENGURUSAN
SUMBER WSMA TANJARA, ARAS 1, 4G2
NO. 30, PERSIARAN PERDANA, PRESINT 4
62628 PUTRAJAYA.



http://www.dof.gov.my

hqhelo@dofoovd!!!

Phone + 03-8870 4000

fax (PPS) 03-8889 1233

Fili (Director General) 03-8889246

Our Ref : Prk. ML. 44/10 (73)

Date : 23 December 2010

M. Alejandro Anganuzzi Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
P.O. Box 1011, Victoria
SEYCHELLES

Objet: PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES DE MALAISIE

Monsieur,

Conformément à la Résolution 03/01 sur la limitation de la capacité de pêche des Parties contractantes et des Parties non contractantes coopérantes et à la Résolution 05/01 sur des mesures de gestion et de conservation pour le thon obèse, le Département des pêches de Malaisie a l'honneur de vous soumettre le plan de développement des flottes de Malaisie jusque 2012.

Année	Senneurs	En joint-ventures avec des compagnies étrangères ou propriété d'entreprises de pêche locales	Palangriers	En joint-ventures avec des compagnies étrangères ou propriété d'entreprises de pêche locales
2008	1		50	
2009	1		15	
2010	1		20	
2011	3		20	
2012	4		20	
Total	10		125	

Merci.

Salutations distinguées,


(DATU' AHMAD SABKI B. MAHMOOD)
Director-General of Fisheries
Department of Fisheries
MALAYSIA



Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier reçu au Secrétariat de la CTOI. Pour plus de détails, se reporter à l'original en Anglais.



In reply please quote
FCR 14/25/3/2/4 V2

Ministry of Fisheries & Rodrigues,
4th Floor, L.I.C.I. Centre
Port Louis - Mauritius
Tel. No.: 211 2470 - 75
Fax No.: 208 1929
E-mail: fisheries@mail.gov.mu
Web Site: <http://fisheries.gov.mu>

le 2 février 2011

Monsieur,

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES

1. Maurice avait soumis son plan de développement des flottes en mai 2008 mais, du fait de la situation économique globale en 2008, 2009 et 2010, Maurice n'a pas été à même de développer sa flotte thonière.
2. En tant que petit état insulaire en développement, Maurice entend développer sa flotte de pêche thonière afin de mieux répondre aux besoins de son infrastructure de transformation et des marchés locaux. Au cours des cinq prochaines années, Maurice prévoit de développer sa pêcherie à cinquante (55) [sic] palangriers et quinze (15) senneurs. Certains palangriers feront plus de 24 m et d'autres moins.
3. Le tableau ci-dessous donne un résumé des augmentations prévues des effectifs de la flotte mauricienne durant les cinq prochaines années :

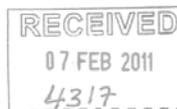
	2011	2012	2013	2014	2015
Palangriers	11	11	11	11	11
Senneurs	4	4	4	4	4

Cordialement,

Yours faithfully,

(D. Norungee)
for Ag. Permanent Secretary

Mr Alexandro **ANGANUZZI**
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
Victoria
Seychelles.
fax 1248 24364



*Note : ce qui suit est la traduction d'une lettre en anglais reçue par le Secrétariat de la CTOI le 24 mai 2006.
Pour plus de détails, se reporter à l'original.*

21 mai 2006

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien

SUJET : PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA FLOTTE DU SULTANAT D'OMAN

En référence aux résolutions 03/01 et 05/01 de la CTOI, voici le plan de développement de la flotte d'Oman pour les cinq prochaines années.

Année	Senneurs		Palangriers de plus de 24 m	
	Ajout en cours d'année	Total	Ajout en cours d'année	Total
2006	0	0	5	5
2007	3	3	5	10
2008	3	6	5	15
2009	2	8	5	20
2010	2	10	5	25
2011	2	12	5	30
2012	2	14	5	35
2013	2	16	5	40
2014	2	18	5	45
2015	2	20	5	50

Les informations détaillées sur chaque navire seront transmises au Secrétaire de la CTOI lorsque lesdits navires commenceront à pêcher. Dix autres senneurs et 25 palangriers seront ajoutés à la flotte d'Oman entre 2016 et 2025.

Merci d'informer les membres de la CTOI du plan de développement de la flotte d'Oman.

Salutations,

Ibrahim bin said Al-Busadi

Directeur général pour le développement des pêches.

GOVERNMENT OF PAKISTAN
MARINE FISHERIES DEPARTMENT

Karachi, le 20 février 2006

Sujet : Plan de développement des flottes du Pakistan

En accord avec la Résolution 03/01 de la CTOI et conformément aux droits et obligations des pays en voie de développement de l'océan Indien concernant leur accès aux pêcheries hauturières de la zone de compétence de la CTOI, voici le plan de développement des flottes du Pakistan pour les 5 années à venir :

1. 50 palangriers, à partir de 2006
2. 100 palangriers et fileyeurs de petite et moyenne taille (moins de 24 m LHT).

Les informations détaillées sur chaque navire seront transmises au Secrétaire général de la CTOI lors du début de leur activité de pêche.

SYED QAMAR RAZA, T.I. (M)
COMMODORE (R)
DIRECTOR GENERAL

Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



SEYCHELLES FISHING AUTHORITY

P.O Box 449, Fishing Port, Mahé, Republic of Seychelles
Telephone: 670300 Fax: 224508 E-mail:management@sfa.sc



Please address all Correspondence to the Managing Director

Le 13 janvier 2011

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
P.O. box 1011 Victoria, Mahe, Seychelles

Cher Monsieur,

Objet : Mise à jour du Plan de développement des flottes des Seychelles

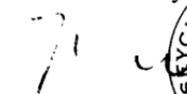
Dans le cadre des dispositions des Résolutions 03/01 et 05/01 et en référence au Plan de développement des flottes des Seychelles soumis à la Commission en 2006, nous vous informons que les objectifs de 35 nouveaux senneurs et de 30 nouveaux palangriers n'ont pas été atteints. Seuls 4 senneurs et 8 palangriers ont été ajoutés à la flotte durant la période considérée, tandis que 7 senneurs et 9 palangriers en sont sortis.

Cette situation s'explique par la crise économique mondiale, les réformes macro-économiques locales et, ces dernières années, le développement de la piraterie dans l'océan Indien.

Les Seychelles maintiennent cependant leur objectif d'ajouter 35 senneurs et 30 palangriers à l'effectif de la flotte de 2006, d'ici à 2016.

Je vous serai donc reconnaissant de bien vouloir informer les CPC de la CTOI du plan de développement des flottes et de son calendrier.

Yours Sincerely


Mr. Finely Racombo
Ag. Chief Executive Officer



AFRIQUE DU SUD

Plan de développement des flottes de l'Afrique du Sud

C. D. Smith

Préambule

Ce document vient en réponse à la résolution 05/01 de la CTOI relative au patudo, en particulier l'alinéa 4 qui indique que « Les CPC, y compris les états côtiers en voie de développement, en particulier les petits états et territoires insulaires, dont les captures ne dépassent pas 1000 t et qui ont l'intention d'augmenter substantiellement leurs prises, pourront soumettre des "Plans de développement des flottes" »

Ce document informe les membres de la CTOI que l'Afrique du Sud, en développant la capacité de sa flotte palangrière, dépassera probablement les 1000 t de patudo capturé d'ici l'adoption par la CTOI de quotas par pays.

Contexte

L'Afrique du Sud est un état côtier en développement, à cheval sur l'océan Atlantique et l'océan Indien. L'Afrique du Sud a ratifié l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons de 1995 et est partie contractante de l'ICCAT et de la CCAMLR et partie coopérante non contractante de la CTOI, de la CCSBT et de la SEAFO.

La pêche thonière sud-africaine est composée de nombreux segments, dont les canneurs, une grande pêche palangrière pélagique (thons et espadon) et la pêche sportive. Le segment « canneurs » est bien établi, avec environ 150 navires (entre 8 et 30 m de long) pêchant dans l'Atlantique et ciblant les germons sub-adultes. Une nouvelle composante de la pêche de canne s'est récemment développé, qui cible les grands albacores (plus de 50 kg poids éviscéré) et utilise la canne et le moulinet. Environ 50 navires pêchent actuellement dans l'océan Atlantique, juste à la limite avec l'océan Indien. L'Afrique du Sud a également une pêche sportive bien développée, qui capture des albacores, des germons et des makaires dans l'Atlantique ainsi que des albacores et des makaires dans l'océan Indien. La pêche palangrière de grands pélagiques est divisée en deux segments, l'un ciblant l'espadon (20 navires) l'autre les thons (30 navires). Globalement, les trois espèces principales débarquées par cette pêche sont l'espadon, l'albacore et le patudo. Étant donné que c'est le seul segment qui capture de grandes quantités de patudo, le reste de ce document se concentrera sur l'historique de cette pêche et sur les intentions du *Department of Environmental Affairs and Tourism* (ci-après appelé « le Département ») de développer une pêche palangrière de grands pélagiques complètement sud-africaine.

Historique de la pêche palangrière de grands pélagiques d'Afrique du Sud

Bien que l'on trouve des informations sur les captures sud-africaines de grand pélagiques au début des années 60, cette pêche s'est réorientée vers des ressources plus lucratives vers le milieu des années 60. Pendant près de 30 ans, à compter du début des années 70, la pêche palangrière aux grands pélagiques dans la ZEE sud-africaine fut dominée par le Japon et Taïpei Chinois, avec des accords bilatéraux.

Les licences étrangères furent abolies en 2002. Depuis 1995, les sud-africains ont fait montre d'un regain d'intérêt pour cette pêche et, en conséquence, le Département a émis 30 permis pour une pêche expérimentale. La phase expérimentale de cette pêche s'est achevée en mars 2005 par l'allocation de droits de pêche commerciale à long terme. Au départ, la pêche expérimentale a concentré son effort de pêche aux alentours du Cap, mais la zone de pêche s'est rapidement étendue à la côte ouest de l'Afrique

du Sud, jusqu'à la dorsale médio-atlantique. L'espadon était l'espèce prédominante de la phase expérimentale, avec des taux de captures exceptionnels, supérieurs à 40 espadons par mille hameçons durant les deux premières années. Cependant, comme dans la plupart des pêcheries d'espadon du monde, les prises ont rapidement décliné et se sont stabilisées à environ 4-5 espadons par 1000 hameçons. En 2001, l'effort de pêche s'est étendu à l'océan Indien du fait de la construction d'une usine de conditionnement à Richard's Bay (au nord de Durban) et de taux de capture plus élevés. Vers la fin de la phase expérimentale, plus de la moitié de l'effort de pêche se situait dans l'océan Indien.

Durant cette phase, les captures ont culminé en 2002, avec plus de 2 900 t de thons et de thonidés débarqués, l'espadon représentant 54% des prises, suivi par le patudo (21%) et l'albacore (8%). Les captures ont ensuite décliné du fait d'une combinaison de faibles taux de captures, d'un taux de change défavorable, de coûts de carburants et de transport élevés.

Développement prévu de la pêche palangrière sud-africaine

Au vu des préoccupations concernant l'épuisement local des ressources d'espadon, le Département a décidé en 2005, lors des allocations des droits de pêche à long terme (10 ans) de diviser la pêche de grands pélagiques en deux segments, l'un ciblant l'espadon, l'autre le thon. Le segment « espadon » a également été limité à 20 navires, tandis que le segment « thons » a vu son quota augmenter à 30 navires. Cette augmentation de la flotte sud-africaine pêchant les grands pélagiques prend en compte le problème de l'augmentation des captures accessoires –particulièrement de requins– et, en conséquence, une mesure de gestion a été prise visant à mettre fin à la pêche sud-africaine de requin, les prises de requins pélagiques étant gérées par un quota de 10% de captures accessoires dans la pêche de grands pélagiques.

Comme indiqué par la politique d'allocation, le Département est décidé à « sud-africaniser » la pêche de grands pélagiques. Pour aller dans ce sens, aucun affrètement étranger ne sera possible dans la pêche d'espadon. Cependant, du fait du manque d'expérience des sud-africains concernant la capture de thons à la palangre et du manque de palangriers thoniers adéquats en Afrique du Sud, les titulaires des droits de pêche ont reçu l'autorisation de monter des *joint ventures* avec des propriétaires de navires battant pavillons étrangers. Cette mesure est, cependant, temporaire et les *joint ventures* seront étroitement surveillées afin de s'assurer que les programmes de repavillonnement et de transfert de compétences sont respectés, apportant ainsi un bénéfice maximal aux sud-africains.

La première année de l'allocation des droits à long terme, les captures ont considérablement augmenté du fait de l'aide apportée par les palangriers étrangers et ont culminé à 3 700 t en 2005. Contrairement à la pêche expérimentale, l'albacore a dominé les captures avec 44%, suivi du patudo (29%) et de l'espadon (12%). Par ailleurs, cet accroissement des captures a eu lieu alors que seulement 60% de la flotte était active. Pour améliorer encore les performances de capture, le Département entend réallouer les droits des titulaires qui ne les ont pas utilisés.

Les captures totales de patudo pour l'Afrique du Sud ont augmenté à 1 100 t en 2005 (dont 850 t prises dans l'océan Indien), avec seulement 60% de la flotte active. Si l'on suppose que la totalité des 50 palangriers est active, et qu'aucune variation drastique de l'économie ou des ressources n'a lieu, on peut estimer que les débarquements de patudo pourraient s'accroître à 1 800 t-2 500 t par an dans les années précédant la mise en place des quotas de prises de patudo par pays. L'annexe A fournit un résumé de la situation actuelle concernant les navires autorisés à pêcher par l'Afrique du Sud en 2007, ainsi que les estimations de la capacité de pêche future, se basant sur les accords d'affrètement actuels avec des navires étrangers.

Conclusion

L'Afrique du Sud, état côtier en développement de l'océan Indien ayant des ressources de patudo au sein de sa ZEE, est tout à fait capable de débarquer plus de 1000 t de patudo par an. De plus, étant un état de

pêche responsable, l'Afrique du Sud est décidée à pleinement coopérer avec la CTOI pour l'application des mesures de gestion et de contrôle. Enfin, le gouvernement sud-africain s'attache au développement de son peuple et est déterminé à voir les sud-africains profiter directement dans l'avenir de la pêche palangrière.

Annexe A - Résumé des capacités actuelle et future de la flotte palangrière de l'Afrique du Sud

Tableau 1. Résumé de la capacité actuelle de la flotte palangrière (mai 2007)

Pêcheurie	nbre navires	nbre navires sud-africains	tonnage moyen des navires	Classe de navires				
				<100t	100-199t	200-299t	300-500t	>500t
Espadon	14	14	211t	1	8	2	2	1
Thons	8	6	256t	4	1	0	1	2

Tableau 2. Capacité prévue en 2008 de la flotte palangrière

Pêcheurie	nbre navires	nbre navires sud-africains	tonnage moyen des navires	Classe de navires				
				<100t	100-199t	200-299t	300-500t	>500t
Espadon	20	20	approx. 220t	2	11	4	2	1
Thons	30	approx. 10	approx. 380t	4	5	4	3	14

Ce qui suit est la traduction d'une télécopie en Anglais reçue par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original

දුරකථන
தொலைபேசி
Tel. } 2446183-5

ෆැක්ස්
தொலைநகல்
Fax } 2541184

ඊ-මේල්
மின்னஞ்சல்
E-mail } secmof@sltnet.lk



මගේ අංකය
எனது இல,
My No. } DFAR/FM/K/IOTC

ඔබේ අංකය
உமது இல,
Your No. }

දිනය
திகதி
Date } 01/03/2010

ධීවර හා ජලජ සම්පත් සංවර්ධන අමාත්‍යාංශය
கடற்பொழில், நீர்நிலை வளங்கள் அபிவிருத்தி அமைச்சு
Ministry of Fisheries & Aquatic Resources
Development

නව මහ ලේකම් කාර්යාලය, මාලිගාවත්ත, කොළඹ 10. புதிய செயலகம், மாணிக்காவத்தை கொழும்பு 10 New Secretariat, Maligawatta, Colombo 10.

Mr. Gérard Domingue
Chargé de l'Application
Commission des Thons des l'Océan Indien
Victoria, Mahé
Seychelles

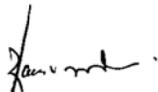
Cher Mr. Gérard,

Plan de Développement des Flottes du Sri Lanka (Révisé)

Ceci se rapporte aux Résolutions CTOI 03/01 et 05/01. Le Plan de Développement des Flottes révisé du Sri Lanka incluant le tonnage (GT) est présenté ci-dessous.

Plan de Développement des Flottes révisé :

	Année	GT	2011	2012	2013	2014	2015
	Type de navire (palangriers)						
1	39 - 44 ft	21 - 31	40	80	56	-	-
2	44 - 49 ft	31 - 43	60	100	100	-	-
3	20m	120	20	40	60	80	100
4	30m	410	10	30	80	140	200


Indra Ranasinghe

Directeur Général (Technique)
Ministère du Développement des Pêches et des Ressources Aquatiques

Note : ce qui suit est la traduction d'un de courrier en Anglais reçus par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

UNITED REPUBLIC OF TANANIA DEEP SEA FISHING AUTHORITY

ZSTC Building,
P.O.Box 56
ZANZIBAR.
Email dsfa2009@gmail.com



Tel. Office: + 255 24 2234547
Fax: + 255 24 2234548
Mobile: + 255 0784 423307

Le Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
P.O. box 1011, Victoria
Seychelles

Objet : Plan de développement des flottes de Tanzanie

Cher Monsieur,

La Tanzanie s'efforce d'établir des données fiables concernant les stocks de poissons chevauchants et de grands migrateurs, en particulier les thons, dans sa ZEE mais, à ce jour, n'a pas été à même de produire des informations d'une qualité suffisante pour les parties prenantes locales.

Le problème de la collecte de données crédibles concernant les captures dans notre ZEE vient du fait que, jusqu'en mars 2010, les ressources halieutiques de la ZEE tanzanienne étaient gérées sous deux régimes politiques et administratifs différents.

Nous pensons que nous serons dans l'incapacité de vous transmettre le plan de développement des flottes de la Tanzanie à l'échéance établie du 31 décembre 2010. Nous espérons avoir élaboré ce plan au 30 mars 2010. La Tanzanie demande que cette situation soit pleinement prise en compte et qu'un délai supplémentaire lui soit accordé pour l'élaboration de son plan de développement des flottes.

La Tanzanie souhaite néanmoins réaffirmer son engagement envers les objectifs, missions et orientations de la CTOI.

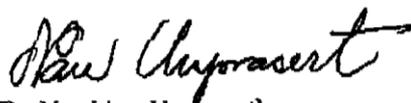
G.F. Nanyaro

Directeur général
Tanzania Deep Sea fishing Authority,
ZSTC Building, Kinazini,
P.O.Box 56, ZANZIBAR,
Tel; +255 24 2234547
Fax: +255 24 2234547
E mail: gfnanyaro@yahoo.com

Note : ce qui suit est la traduction d'un de courrier en Anglais reçus par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

Please be assured of our fullest cooperation.

Yours sincerely,



(Dr. Nantthiya Unprasert)
Deputy Director-General
for Director-General

Alejandro Anganuzzi
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission

Cher Monsieur,

Objet : plan de développement des flottes de la Thaïlande

Je fais référence aux décisions prises lors de la 14^e session de la Commission des thons de l'océan Indien, qui s'est tenu à Busan, République de Corée, du 1^{er} au 5 mars 2010. La Commission a adopté les recommandations du Comité d'application concernant les plans de développement des flottes et la Thaïlande a exprimé son intention de soumettre son plan dans les trois mois suivants.

À ce sujet, le Département des pêches de Thaïlande a le plaisir de vous soumettre le plan de développement des flottes concernant sa pêcherie thonière dans l'océan Indien, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Navires de pêche	Année	Nombre total	Taille (GT)
Senneurs	2010-2011	15	250-350
	2011-2012	15	250-350
	2012-2013	15	250-350
	2013-2014	15	250-350
Palangriers	2010-2011	15	100-150
	2011-2012	15	100-150
	2012-2013	10	100-150
	2013-2014	10	100-150

Soyez assuré, Monsieur, de notre entière coopération.

Cordialement,

๔๗ May B.E. 2553 (2010)

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
P.O. box 1011, Victoria
Seychelles

Note : ce qui suit est la traduction d'un de courrier en Anglais reçus par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

**GOVERNMENT OF THE
REPUBLIC OF VANUATU**

**MINISTRY OF AGRICULTURE,
QUARANTINE, FORESTRY AND
FISHERIES**

*PMB 9039,
PORT VILA - VANUATU
PHONE: (678) 23406
Fax: (678) 27498*



**OFFICE OF THE VANUATU
INTERNATIONAL FLEET
ADMINISTRATOR
AND GOVERNMENT AGENT
FOR FISHERIES**

*PO. Box 1640,
PORT VILA - VANUATU
PHONE: (678) 29012- 77 40219
E-mail: tunafishing@vanuatu.com.vu*

Pusan, 5th March 2010

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
CTOI

Monsieur,

Objet : PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES

Nous vous confirmons par la présente que le Vanuatu n'a pas l'intention d'avoir des navires en activité dans la région. Par conséquent, le Vanuatu ne soumettra pas de plan de développement des flottes. Si le Vanuatu avait, dans l'avenir, l'intention de voir certains de ses navires autorisés opérer dans la zone de compétence de la CTOI, nous vous transmettrions sans faute ledit plan.

Cordialement,

Christophe Emelec
Fleet Administrator
International Fisheries



MARINE FISHERIES DEPARTMENT

Government of Pakistan

Fish Harbour, West Wharf
Karachi, Pakistan

Phone Nos: (92-21) 99214890
PABX No. (92-21) 99214891-94
Fax No. (92-21) 99214895
E mail: director_mfd@yahoo.com

No. MFD/D(F)/IOTC/2011/

Karachi, le 11 mars 2011.

Mr. Alejandro Anganuzzi,
Secrétaire exécutif,
Commission des thons de l'océan Indien,
Victoria,
SEYCHELLES

Objet : **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES RÉVISÉ**

Ref:

'A' CIRCULAIRE CTOI No. 2011/02

Cher Monsieur,

En rapport avec le sujet mentionné ci-dessus, nous vous informons que le plan de développement des flottes du Pakistan soumis en 2006 est également valable pour les 5 prochaines années (2011-2015), avec une modification mineure, à savoir que, au lieu de « 50 palangriers de plus de 24 m de longueur hors-tout », le plan devient :

- Palangriers de plus de 24 m LHT	=	20
- Fileyeurs de plus de 20 m LHT	=	30

2. Le nombre de 100 navires restant (palangriers thoniers et fileyeurs de moins de 24 m LHT) restent le même.

Cordialement,

(SHAUKAT HUSSAIN)
Director General

Copies à :

Dr. Muhammad Asif Riaz, Fisheries Development Commissioner, Ministry of Livestock & Dairy Development, Government of Pakistan, Islamabad.